



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TÉLÉDIFFUSÉE SUR LE RÉSEAU MATV ET WEBDIFFUSÉE VIA LE SITE INTERNET, LE LUNDI 7 FÉVRIER 2022 À 20 HEURES, CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ 2020-029 DU 26 AVRIL 2020.

Sont présents: Le maire, monsieur Mario Bastille, le maire suppléant, monsieur Steeve Drapeau, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux auditrices et auditeurs.

Rés. n°
032-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2022;
4. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement 2083 décrétant l'imposition d'une tarification pour les activités et services sportifs, de loisirs et culturels;
5. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une aide financière;
6. Approbation d'un plan cadastral concernant la cession d'un terrain à La Fabrique de la Paroisse de Saint-Patrice;
7. Acceptation de la Ville de vendre une parcelle du lot 4 533 036;
8. Approbation d'un projet de partenariat à intervenir avec l'entreprise Bouffe Animaux R.D.L. inc.;



Numéro de résolution

Procès-verbal

9. Approbation de protocoles d'entente à intervenir avec l'organisme Vues dans la tête de Rivière-du-Loup concernant le versement d'aides financières;
10. Ajustement des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard;
11. Analyse des soumissions de services professionnels pour l'exploitation des Stations d'eau potable et d'eaux usées;
12. Adoption de la Politique d'aliénation des immeubles industriels datée du 7 février 2022;
13. Révision du cadre d'attribution de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sociocommunautaires;
14. Confirmation de la présentation du Salon de l'habitation 2022;
15. Confirmation de permanence au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie - Caserne de Cacouna;
16. Confirmation de permanence au poste de préposé aux immeubles et équipements au Service technique et de l'environnement;
17. Confirmation d'un poste de technicienne en administration au Service finances et trésorerie;
18. Nomination d'une greffière adjointe par intérim;
19. Demande d'être dispensé de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;
20. Approbation d'une entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) concernant la création de postes;
21. Nomination de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme;
22. Désignation de représentants de la Ville pour transiger auprès de Valeurs mobilières Desjardins;
23. Approbation des comptes et salaires de janvier 2022;
24. Appui à des travaux menés par le Groupe de recherche sur l'écologie des tourbières (GRET);
25. Appui aux Journées de la Persévérance scolaire 2022;
26. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2084 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé 2021-2025 des élus;



Numéro de résolution

Procès-verbal

27. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2085 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employés;
28. Avis de motion et dépôt du Règlement 2088 sur la sécurité et la prévention des incendies;
29. Période de questions;
30. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
033-2022

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2022**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du lundi 24 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
034-2022

4. **DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2083 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS ET SERVICES SPORTIFS, DE LOISIRS ET CULTURELS**

La greffière déclare que l'adoption du Règlement 2083 vise à modifier les tarifs introduits à l'annexe VII pour les différents abonnements disponibles à la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard.

Ainsi, les tarifs suivants sont modifiés de la façon suivante:

Le tarif annuel Adulte non résident passe de 80 \$ à 100 \$;
Le tarif Adulte non résident de 6 mois passe de 50 \$ à 60 \$;
Le tarif annuel Jeune (12 ans et moins) non résident passe de 50 \$ à 60 \$;
Le tarif annuel Famille non résidente passe de 160 \$ à 200 \$; et
Le tarif annuel Étudiant non résident passe de 50 \$ à 60 \$.

Ce règlement a fait l'objet d'un dépôt et d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du lundi 24 janvier dernier.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2083 sur le site Internet au VilleRDL.ca/Reglements ou en obtenir copie en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques par téléphone au (418) 867-6715 ou par courriel au greffe@villerdld.ca.

Outre les coûts de préparation du règlement et de publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur et des coûts mentionnés pour les abonnements des non-résidents, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU l'adoption par ce conseil du Règlement numéro 1966, du 26 novembre 2018, décrétant l'imposition d'une tarification pour les activités et services sportifs, de loisirs et culturels;

ATTENDU qu'il a lieu d'indexer certains tarifs;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement lors de la séance du 24 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2083, du 7 février 2022, amendant le Règlement 1966, du 26 novembre 2018, décrétant l'imposition d'une tarification pour les activités et services sportifs, de loisirs et culturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
035-2022

5. **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), numéro de dossier 2027110 et autorise le maire à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
036-2022

6. **APPROBATION D'UN PLAN CADASTRAL CONCERNANT LA CESSION D'UN TERRAIN À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-PATRICE**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, approuve le plan cadastral, annexé à la résolution, préparé par monsieur Frédéric Tremblay, arpenteur-géomètre, de ses minutes numéro 928 et datée du 19 janvier 2022 concernant l'opération cadastrale à réaliser, afin de procéder au remplacement des lots 4 057 796 et 4 059 302 et à la création des lots 6 494 929 à 6 494 933 en vue d'une cession d'un terrain à La Fabrique de la Paroisse de Saint-Patrice et



Numéro de résolution

Procès-verbal

autorise le maire à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
037-2022

7. **ACCEPTATION DE LA VILLE DE VENDRE UNE PARCELLE DU LOT 4 533 036**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, accepte de procéder à la vente d'une parcelle de terrain portant le numéro de lot 4 533 036 et située dans le parc du Ruisseau à l'extrémité ouest de la rue des Pivoines, sous le mur de pierres, tel que montré au certificat de localisation annexé à la résolution, conditionnellement à l'acceptation par ce conseil d'un contrat de cession à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec l'entreprise concernée et il quitte la salle.

Rés. n°
038-2022

8. **APPROBATION D'UN PROJET DE PARTENARIAT À INTERVENIR AVEC L'ENTREPRISE BOUFFE ANIMAUX R.D.L. INC.**

ATTENDU le plan de partenariat proposé par l'entreprise Bouffe Animaux R.D.L. inc.;

ATTENDU que ce programme de partenariat s'adresse aux organismes à but non lucratif dédiés à la cause de l'adoption d'animaux abandonnés ou errants de la région;

ATTENDU que le service est gratuit et offre une plateforme complémentaire pour afficher les animaux abandonnés ou errants apportés à la fourrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil approuve le projet de partenariat, annexé à la résolution, à intervenir avec l'entreprise Bouffe Animaux R.D.L. inc. et autorise le directeur et chef des opérations du Service de sécurité incendie à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS



Numéro de résolution

Procès-verbal

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°
039-2022

9. **APPROBATION DE PROTOCOLES D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ORGANISME VUES DANS LA TÊTE DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT LE VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil approuve les protocoles d'entente, annexés à la résolution, à intervenir avec l'organisme Vues dans la tête de Rivière-du-Loup concernant le versement d'aides financières, une première pour le fonctionnement de l'organisme pour les années 2022, 2023 et 2024 et une seconde versée dans le cadre de l'entente de développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications, et autorise le maire et le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à signer lesdits protocoles pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
040-2022

10. **AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FRANÇOISE-BÉDARD**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, accepte l'ajustement des honoraires supplémentaires en architecture, au montant de 214 532,56 \$ taxes en sus, à Groupe A pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard;

Que cette résolution modifie en conséquence le montant accepté pour lesdits honoraires professionnels de 276 680,44 \$ taxes en sus par la résolution numéro 622-2019, du 9 décembre 2019, pour le porter à 491 213 \$ taxes en sus;

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, accepte l'ajustement des honoraires supplémentaires en ingénierie, au montant de 277 091,20 \$ taxes en sus, à LGT inc. pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard;

Que cette résolution modifie en conséquence le montant accepté pour lesdits honoraires professionnels de 239 240,80 \$ taxes en sus par la résolution numéro 622-2019, du 9 décembre 2019, pour le porter à 516 332 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
041-2022

11. ANALYSE DES SOUMISSIONS PROJET STE-2021-10-07 EXPLOITATION DES USINES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

ATTENDU que la Ville a lancé un appel d'offres dans le projet STE-2021-10-07 Services professionnels pour l'exploitation des usines d'eau potable et d'eaux usées le 10 novembre 2021;

ATTENDU que deux soumissions ont été déposées dans le cadre du projet;

ATTENDU que suite à l'analyse du comité de sélection, un seul soumissionnaire a obtenu la note de passage;

ATTENDU que l'exploitation et l'entretien des ouvrages de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sont des activités d'une haute importance à la Ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que les exigences reliées à l'exploitation sont très techniques et doivent permettre à la Ville de répondre à ses multiples obligations en matière de santé publique et environnementale;

ATTENDU l'importance de détenir des compétences à l'interne dans l'exploitation des Station de purification et Station des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, annule l'appel d'offres STE-2021-10-07 Services professionnels pour l'exploitation des usines d'eau potable et des eaux usées et rapatrie les services en régie interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
042-2022

12. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ALIÉNATION DES IMMEUBLES INDUSTRIELS DATÉE DU 7 FÉVRIER 2022

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du développement économique, approuve et adopte la version modifiée de la *Politique d'aliénation des immeubles industriels* du 7 février 2022;

Que cette résolution abroge et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 303-2021 du 5 juillet 2021 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
043-2022

13. RÉVISION DU CADRE D'ATTRIBUTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES SOCIO-COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil adopte le nouveau Cadre d'attribution du soutien accordé aux organismes sociocommunitaires de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sociocommunitaires annexé à la résolution et daté de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il agit à titre de promoteur de l'événement et il quitte la salle.

Rés. n°
044-2022

14. CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DU SALON DE L'HABITATION 2022

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil confirme au promoteur 9314-8278 Québec inc. (Événements VIP) la tenue du Salon de l'habitation et du plein air, à titre exceptionnel et tenant compte des mesures sanitaires actuelles, du 19 au 22 mai 2022, conditionnellement à l'approbation ultérieure par ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°
045-2022

15. CONFIRMATION DE PERMANENCE AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - CASERNE DE CACOUNA

ATTENDU que la période de probation de monsieur Jean-Luc Tremblay arrive à échéance;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le Chef aux opérations du Service de sécurité incendie démontre que ce dernier répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de lieutenant à la caserne de Cacouna;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;



Numéro de résolution

Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de monsieur Jean-Luc Tremblay à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie - Caserne de Cacouna à compter du 8 février 2022, conformément aux dispositions de la convention collective du Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
046-2022

16. CONFIRMATION DE PERMANENCE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS AU SERVICE TECHNIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la période de probation de monsieur Vincent Boisvert arrive à échéance;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le contremaître du Service technique et de l'environnement démontre que ce dernier répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de préposé aux immeubles et équipements;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'il a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de monsieur Vincent Boisvert au poste de préposé aux immeubles et équipements en date du 9 février 2022, conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup - Division cols bleus (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
047-2022

17. CONFIRMATION D'UN POSTE DE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AU SERVICE FINANCES ET TRÉSORERIE

ATTENDU que la période de probation de madame Claudie Gagnon arrive à échéance;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le directeur du Service finances et trésorerie démontre que cette dernière répond à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de technicienne en administration;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'elle a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs de sa fonction et de ses responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de madame Claudie Gagnon au poste de technicienne en administration au Service finances et trésorerie à compter du 16 février 2022, conformément aux dispositions de la convention collective de travail liant la Ville de Rivière-du-Loup au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
048-2022

18. **NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM**

ATTENDU que ce conseil a procédé à l'embauche de M^e Élyse Bourdages à titre d'avocate et de conseillère juridique par intérim;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à sa nomination à titre de greffière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil nomme M^e Élyse Bourdages, avocate et conseillère juridique par intérim, à titre de greffière adjointe par intérim au Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Rivière-du-Loup à compter du 4 mars 2022, et ce, jusqu'au retour à l'emploi de la titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
049-2022

19. **DEMANDE DE DISPENSE DE L'OBLIGATION DE SOUSCRIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a procédé à l'embauche de M^e Élyse Bourdages, avocate, à compter du 17 janvier 2022 et que cette dernière sera à l'emploi exclusif de notre corporation municipale à titre d'avocate et de conseillère juridique;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU qu'aux termes du programme d'assurance du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, une avocate à l'emploi exclusif d'une corporation municipale peut, en vertu de l'article 3 (7°) du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec*, être dispensée du paiement de la prime d'assurance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que la Ville de Rivière-du-Loup se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Élyse Bourdages, avocate, dans l'exercice de ses fonctions à la ville de Rivière-du-Loup;

Autorise la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques à passer et signer pour et au nom de la Ville de Rivière-du-Loup tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
050-2022

20. APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CSN) CONCERNANT LA CRÉATION DE POSTES

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, approuve la lettre d'entente 2022-01, annexée à la résolution, afin de procéder à la création de cinq postes d'opérateurs-opératrices en traitement des eaux et un poste d'électromécanicien-électromécanicienne au Service technique et de l'environnement en date des présentes et que la directrice soit autorisée à signer ladite entente à intervenir Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) - division cols bleus concernant l'intégration de ces postes à la convention collective pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
051-2022

21. NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:



Numéro de résolution

Procès-verbal

Que ce conseil, conformément aux dispositions du Règlement 1222, du 13 septembre 1999, constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU), nomme pour siéger au sein dudit comité:

Représentants des Citoyens résidents pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023:

M^{me} Heidie Pomerleau et M. Peter Grant

Représentant des Gens d'affaires et citoyens résidents (sous la recommandation de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup) du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023:

M. Dany Dumont

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 006-2022 du 24 janvier 2022 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
052-2022

22. **DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR TRANSIGER AUPRÈS DE VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil autorise l'ouverture d'un compte comptant chez Valeurs mobilières Desjardins inc. (VMD) et autorise le maire à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que le maire et le trésorier soient autorisés et aient pleins pouvoirs d'acheter, vendre, céder et transférer tout certificat de dépôt, obligations, certificats d'autres valeurs mobilières qui pourraient être enregistrés au nom de l'entité ou qui lui ont été cédés en date des présentes ou qui le seront de temps à autre;

Que tous et chacun de ces transferts de valeurs enregistrées au nom de la Ville de Rivière-du-Loup qui lui ont été cédés en date des présentes ou qui le seront de temps à autre soient exécutés, ratifiés et confirmés par l'un des individus susmentionnés aux présentes.

Que nonobstant ce qui précède, cette autorisation ne s'applique pas aux comptes du Service de Gestion discrétionnaire et du Programme Conseiller Gestionnaire de portefeuille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
053-2022

23. **APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES DE JANVIER 2022**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:



Numéro de résolution

Procès-verbal

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de janvier 2022 soient approuvés et payés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 3 428 094,19 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
054-2022

24. APPUI À DES TRAVAUX MENÉS PAR LE GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ÉCOLOGIE DES TOURBIÈRES (GRET)

ATTENDU que le Groupe de recherche sur l'écologie des tourbières (GRET) s'apprête à déposer une demande de subvention auprès d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour des travaux de recherches en séquestration du carbone par des tourbières qui seraient menés en partie sur la propriété de la Ville de Rivière-du-Loup située au sud du lieu d'enfouissement technique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil autorise le gestionnaire en environnement - division des matières résiduelles du Service technique et de l'environnement à signer tous les documents relatifs à la demande d'appui du Groupe de recherche sur l'écologie des tourbières (GRET) de l'Université Laval pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
055-2022

25. APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2022

ATTENDU que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

ATTENDU que la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

ATTENDU que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;



Numéro de résolution

Procès-verbal

ATTENDU que Les Journées de la persévérance scolaire, soulignées dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

ATTENDU que partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil s'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2022 en déployant à l'interne la certification EMPLOYEUR CONCILIANTE et appui les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2084 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ 2021-2025 DES ÉLUS

La conseillère, madame Edith Samson, dépose devant ce conseil le projet de *Règlement 2084 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé 2021-2025 des élus de la ville de Rivière-du-Loup* et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, ledit règlement sera soumis pour adoption.

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*, le projet de règlement a pour but:

- d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;



Numéro de résolution

Procès-verbal

- d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;
- d'intégrer les nouvelles obligations découlant de la modification de la Loi.

Le projet de Règlement 2084 est disponible sur le site Internet au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

27. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2085 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

La conseillère, madame Chantal Amstad, dépose devant ce conseil le projet de *Règlement 2085 constituant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la ville de Rivière-du-Loup* et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, ledit règlement sera soumis pour adoption.

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)*, le projet de règlement a pour but:

- d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent la conduite des employés et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- d'instaurer des règles qui doivent guider la conduite des employés de la ville;
- de prévenir les conflits d'intérêts et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;
- d'intégrer les nouvelles obligations découlant de la modification de la Loi.

Le projet de Règlement 2085 est disponible sur le site Internet de la ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

28. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2088 SUR LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*;

Le conseiller, monsieur Nelson Lepage, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2088 sur la sécurité et la prévention des incendies et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit règlement pour adoption.



Numéro de résolution

Procès-verbal

Le projet de Règlement 2088 est disponible sur le site Internet au VilleRDL.ca/Reglements de la ville et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions.

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M^e Caroline Desjardins, OMA

Le maire,

Mario Bastille